

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 3 JUIN 2021

N° 2021-08-04

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui prévoit notamment que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 19
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

Délégués présents.es

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT,

Délégués excusés.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Danièle TOUCHE à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Lionel TARDY à Christelle RUYSSCHAERT

Déléguée excusée :

Jacqueline BOUYAC

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Équipement et aménagement du siège du Parc - Missions de muséographie et de scénographie pour l'espace d'accueil – Choix du prestataire

Rapport :

Le Président expose,

Le bâtiment de la Maison du Parc est doté d'un espace d'accueil du public et d'un espace d'exposition accessible depuis le parvis situé en bordure de route départementale. Ces espaces sont destinés à accueillir du public et proposer des expositions sur les actions et thématiques du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Une consultation a été lancée le 29 mars 2021 sur le profil acheteur du Parc en vue de la désignation d'un prestataire ou d'un groupement de prestataires pour les missions de muséographie et de maîtrise d'œuvre de la scénographie de ces espaces : avant-projet, projet, assistance aux contrats de travaux, VISA, exécution des contrats de prestation, réception des mobiliers et équipements.

La date limite de la réponse était fixée au 17 mai 2021. Cinq offres ont été réceptionnées, il s'agit de : IGEXPO, MUSE, le groupement OMNIBUS/AZIMUSE, PRESENCE, le groupement SOPLO/Laura GAUDENZI/les Grands Garçons.

Les critères de sélection des offres, dans les documents de l'appel d'offres, sont les suivants :

1 - Valeur technique de l'offre notée sur 20 points et pondéré à 60% :

La valeur technique de l'offre est appréciée en tenant compte des éléments suivants :

- ◆ Compétences et composition de l'équipe dédiée à ce projet,
- ◆ Qualité des méthodes de travail pour le déroulement des phases de conception et appréciation de l'accompagnement du maître d'ouvrage dans ces choix,
- ◆ Caractère créatif et innovant de la proposition, prise en compte de l'impact environnemental de la structure et des fournisseurs/fournitures,
- ◆ Moyens proposés pour l'entretien et la maintenance des équipements,
- ◆ Calendrier et délais proposés pour chacune des phases,

2 - Cout global de la prestation noté sur 20 points et pondéré à 40% :

La notation sur ce critère prend en considération la clarté des phasages proposés et sera définie de cette façon :

- ◆ Montant global et forfaitaire de la muséographie : noté sur 8 points
- ◆ Montant global et forfaitaire de la maîtrise d'œuvre scénographique : noté sur 12 points

L'analyse des offres a été effectuée les 17 et 19 mai 2021 en présence de : Nicole PELOUX, vice-présidente au paysage, à l'aménagement exemplaire et à l'urbanisme, Alexandre VERNIN, chargé de mission culture et patrimoine culturel et Joëlle NOGUER chargée de mission aménagement.

A l'issue de cette première analyse deux offres ont été écartées, celle de IGEXPO, dont l'équipe de projet ne comprend pas de muséographe, et celle de MUSE qui propose un accompagnement du maître d'ouvrage assez faible en nombre de jours.

Une visio conférence a été organisée entre les trois premiers candidats, le jeudi 27 mai 2021, afin de demander des précisions sur leurs offres de base.

L'ensemble des offres et des éléments recueillis lors des entretiens avec les candidats ont été présentés au comité de pilotage de ce projet composé d'élus du bureau syndical : Dominique BESSON, Bruno BERTELLI, Gilles CREMILLIEUX et Nicole PELOUX.



A l'issue de cette séance de travail, il est proposé de retenir le groupement AZIMUSE /OMNIBUS pour un montant de 33 000 € HT, qui est compatible avec le budget de l'opération financée dans le cadre du contrat de Parc Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-04-04 du 27 mars 2019
- ◆ Considérant que le groupement AZIMUSE / OMNIBUS propose l'offre la mieux disante pour un montant de 33 000 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition technique et financière du groupement AZIMUSE / OMNIBUS pour un montant de 33 000 € HT
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

